Création d'une indemnité de fonctions allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap **[1]**

Décret n° 2023-598 du 13 juillet 2023 portant création d'une indemnité de fonctions allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap

Journal officiel lois et décrets - N° 0162 du 14 juillet 2023

Le décret créé une indemnité de fonctions versée aux accompagnants des élèves en situation de handicap. Il entre en vigueur le 1er septembre 2023. Le montant annuel de l'indemnité est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la fonction publique et du budget. Elle est cumulable avec l'indemnité de fonctions particulières allouées aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent prévue par le décret du 23 octobre 2020 susvisé.

En savoir plus (legifrance.gouv.fr) [2]

Liens

[1] https://inshea.fr/fr/content/cr%C3%A9ation-dune-indemnit%C3%A9-de-fonctions-allou%C3%A9e-aux-accompagnants-des-%C3%A9l%C3%A8ves-en-situation-de

[2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047826432